



TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

QUIN GLOBAL (BV) LTD

Chemwatch Code d'alerte du risque: 4

Version Num: 4.5

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 31/08/2023

Date d'impression: 21/05/2024

S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	TEMATI
Nom d'expédition	Aérosols
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	UFI:J4HY-D0JM-Q00S-9NGQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie Produit chimique	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
Secteurs d'utilisation	SU22 Utilisations professionnelles
	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation - Sous catégorie	SU19 Bâtiment et travaux de construction
Utilisations identifiées pertinentes	L'application se fait par un spray à partir d'un aérosol tenu à la main.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	QUIN GLOBAL (BV) LTD
Adresse	De Droogmakerij 1851 LX Heiloo Netherlands
Téléphone	0031 72 520 66 97
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.quiringlobal.com
Courriel	technicalhelp.uk@quiringlobal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188


TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H222+H229 - Aérosols, catégorie de danger 1, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H412 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable; Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer du gaz.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	---

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Le matériau contient Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane, ACETONE, 2-BUTANONE.

2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire et la peau*.

Effet cancérigène suspecté, preuves insuffisantes.e*.

Possibles sensibilisateurs de la peau*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures*.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	Déterminé comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon le Règlement européen (UE) 528/2012, le Règlement européen (UE) 2017/2100 et le Règlement européen (UE) 2018/605
ACETONE	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
2-BUTANONE	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
butane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
propane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
2-méthylpropane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 64742-49-0* 2.921-024-6 3.649-328-00-1 4.01-2119475514-35-XXXX	10-20	<u>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane</u> [e]	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H225, H304, H315, H336, H411 [1]	0 Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 67-64-1 2.200-662-2 3.606-001-00-8 4.Pas Disponible	10-20	<u>ACETONE</u> *	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 78-93-3 2.201-159-0 3.606-002-00-3 4.Pas Disponible	1-5	<u>2-BUTANONE</u> *	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques; H225, H319, H336 [2]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 106-97-8. 2. 203-448-7 3. 601-004-00-0 601-004-01-8 4. Pas Disponible	10-20	<u>butane</u>	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 74-98-6 2. 200-827-9 3. 601-003-00-5 4. Pas Disponible	20-30	<u>propane</u>	Gaz inflammables, catégorie de danger 1, Gaz sous pression; H220, H280 [2]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 75-28-5. 2. 200-857-2 3. 601-004-00-0 601-004-01-8 4. Pas Disponible	20-30	<u>2-méthylpropane</u>	Gaz inflammable Catégorie 1A, Gaz sous pression: Gaz liquéfiés; H220, H280, EUH044 [1]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	<p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.
pour les cétones simples

TRAITEMENT DE BASE

- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- **NE PAS utiliser d'émétiques.** Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- Fournir du charbon activé.

TRAITEMENT AVANCE

- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Envisager une intubation dès les premiers signes d'une obstruction des voies respiratoires supérieures résultant d'un œdème.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- La thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides.
- Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider l'irrigation des yeux.

SERVICE D'URGENCE

- Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement.
- D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.
- Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d'expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l'adulte. Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. *EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994*

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO₂

GRAND INCENDIE :

- Pulvérisation d'eau ou brouillard.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	
Risque D'Incendie/Explosion	<p>dioxyde de carbone (CO₂), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p> <p>ATTENTION : Vider des cylindres de solvant, peinture, laque et liquides inflammables présente un important risque d'explosion si découpé avec une flamme ou soudé. Même en cas de nettoyage en profondeur ou de conditionnement, les joints des cylindres peuvent conserver suffisamment de solvant pour générer une atmosphère explosive dans le cylindre.</p> <p>ATTENTION: Les containers d'aérosols peuvent présenter des risques liés à la pression.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez. ▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>Le radon et ses produits radioactifs d'affaiblissement sont dangereux s'inhalé ou ingéré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▶ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas ou une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d au moins 2680 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d au moins 250 cSt. (23 deg. C) ▶ Pour les produits manufacturés qui nécessitent d être mélangé avant l usage et qui possède une viscosité d au moins 20 cSt (25 deg. C) (i) : Emballages à capuchon amovible (ii) : Conserve à fermeture à friction et (iii) : Tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité de Stockage	<p>Les alcanes de faible poids moléculaire sont un type de composés chimiques que l'on retrouve sous forme de gaz ou de liquides. Ces alcanes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Peuvent provoquer une réaction dangereuse avec de puissants oxydants, du chlore, du dioxyde de chlore et du tétrafluoroborate de dioxygène en présence d'oxygène et de chaleur. ▶ Sont incompatibles avec les halogènes. ▶ Peuvent créer des charges électrostatiques en raison de leur faible conductivité, entraînant une accumulation de charge électrostatique. ▶ Doivent être tenus éloignés des flammes et des sources d'allumage. <p>Butane / isobutane :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réagit violemment avec les puissants oxydants, l'acétylène, les halogènes et les oxydes nitreux ▶ ne se mélange pas avec le dioxyde de chlore, l'acide nitrique et certains plastiques ▶ peut générer des charges électrostatiques en raison de sa faible conductivité, ce qui peut enflammer les vapeurs. <p>Conservez le butane loin du carbonylure de nickel en présence d'oxygène entre 20 et 40 °C.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les cétones dans ce groupe sont réactives avec de nombreux acides et bases libérant de la chaleur et des gaz inflammables (e.g. H₂). ▶ Les cétones réagissent avec les agents réducteurs tels que les hydrures, les métaux alcalis et les nitrites pour produire du gaz inflammable (H₂) et de la chaleur.

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les cétones sont incompatibles avec les isocyanates, les aldéhydes, les cyanures, les peroxydes et les anhydrides. ▶ Les cétones réagissent violemment avec les aldéhydes, HNO₃, HNO₃ + H₂O₂, et HClO₄. <p>Propane :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réagit violemment avec des oxydants puissants, du peroxyde de baryum, du dioxyde de chlore, de l'oxyde de dichlore, du fluor, etc. ▶ dissout certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. ▶ peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent enflammer ses vapeurs. <p>Eviter une réaction avec des agents oxydants.</p>
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	P3b : Aérosols inflammables
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P3b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 5 000 (net) / 50 000 (net)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	cutanée 13 964 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.9 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 837.5 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 1 286.4 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 1 066.67 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 1 377 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.41 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 1 301 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 178.57 mg/m ³ (Locale, chronique) * inhalation 1 152 mg/m ³ (Systémique aiguë) * inhalation 640 mg/m ³ (Local, aiguë) *	Pas Disponible
ACETONE	cutanée 186 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1 210 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 2 420 mg/m ³ (Local, aiguë) cutanée 62 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 200 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 62 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	10.6 mg/L (L'eau (douce)) 21 mg/L (Eau - libération intermittente) 1.06 mg/L (Eau (Marine)) 30.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 3.04 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 29.5 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
2-BUTANONE	cutanée 1 161 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 600 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 900 mg/m ³ (Systémique aiguë) cutanée 412 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 106 mg/m ³ (Systémique, chronique) * Oral 31 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 450 mg/m ³ (Systémique aiguë) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicateurs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	ACETONE	Acetone	500 ppm / 1210 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	ACETONE	Acétone	500 ppm / 1210 mg/m ³	2420 mg/m ³ / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicateurs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	2-BUTANONE	Butanone	200 ppm / 600 mg/m3	900 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2-BUTANONE	Méthyléthylcétone	200 ppm / 600 mg/m3	900 mg/m3 / 300 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	butane	n-Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	1,000 mg/m3	11,000 mg/m3	66,000 mg/m3
ACETONE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-méthylpropane	5500* ppm	17000** ppm	53000*** ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	Pas Disponible	Pas Disponible
ACETONE	2,500 ppm	Pas Disponible
2-BUTANONE	3,000 ppm	Pas Disponible
butane	Pas Disponible	1,600 ppm
propane	2,100 ppm	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible	Pas Disponible


Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	E	≤ 0.1 ppm

Notes:

La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.

8.2. Contrôles de l'exposition

<p>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>
<p>8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>	
<p>Protection des yeux/du visage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▸ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▸ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrite, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités. SINON: Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique. Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème nettoyante. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Généralement non applicable.

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	Adduction d'air **

* - Flux continu ** - Flux continu ou pression positive.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	incolore		
État Physique	gaz dissous	Densité relative (l'eau = 1)	0.79
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	7	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	60	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	-26	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure	Pas Disponible	La tension de surface	Pas Disponible

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

d'explosivité		(dyn/cm or mN/m)	
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	498.17
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	<p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>La vapeur est inconfortable</p> <p>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</p> <p>Inhaler des fortes concentrations d'hydrocarbures mélangés peut provoquer des narcoses, avec des nausées, des vomissements et des sensations ébrieuses. Les hydrocarbures de molécules de faibles poids (C2-C12) peuvent irriter les muqueuses et provoquer des incoordinations, des nausées, des vertiges, des confusions, des maux de tête, une perte de l'appétit, des somnolences, des tremblements et des stupeurs. Des expositions massives peuvent conduire à une dépression importante du système nerveux central, un coma profond et la mort. Des convulsions peuvent apparaître du à l'irritation du cerveau et/ou au manque d'oxygène. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître, avec des mouvements épileptiques et des saignements du cerveau apparaissant plusieurs mois après l'exposition.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p> <p>Des dégâts nerveux peuvent être causés par certains hydrocarbures non-cycliques. Les symptômes sont temporaires et incluent des faiblesses, des tremblements, une augmentation de la salive, quelques convulsions, un excès de larmes avec des décolorations et des incoordinations pouvant durer jusqu'à 24 heures.</p> <p>Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p>
Ingestion	<p>Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements.</p> <p>Les hydrocarbures isoparaffiniques provoquent une léthargie temporaire, une faiblesse, une incoordination et une diarrhée.</p>

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	<p>L'ingestion d'hydrocarbures de pétrole peut irriter le pharynx, les œsophages, l'estomac et le petit intestin, et provoquer des tuméfactions et des ulcères des muqueuses. Les symptômes incluent une bouche et une gorge brûlante, de plus fortes doses peuvent provoquer des nausées et des vomissements, une narcose, une faiblesse, un vertige, une respiration courte et lente, une tuméfaction abdominale, une perte de conscience et des convulsions. Les dommages pour le muscle cardiaque peuvent engendrer des irrégularités de battements, une fibrillation ventriculaire (fatale) et des changements d'ECG. Le système nerveux central peut être déprimé. Les petits composés peuvent produire un fourmillement aigu sur la langue et causer une perte de sensation à cet endroit.</p> <p>Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.</p> <p>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p>
Contact avec la peau	<p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Une vapeur en spray peut produire un désagrément.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
Yeux	<p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.</p> <p>Un contact direct des yeux avec des pétrole hydrocarbonés peut causer des douleurs et la surface externe de la cornée peut être temporairement endommagée. Les variétés aromatiques peuvent causer irritations et production excessive de larmes.</p>
Chronique	<p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> <p>Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.</p>

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: 3.35 mg/kg ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50; 0.26 mg/L4h ^[2]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
ACETONE	Oral(Rat) LD50; 16.75 mg/kg ^[2]	
	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 20000 mg/kg ^[2]	Eye (human): 500 ppm - irritant
	Inhalation(Mouse) LC50; 44 mg/L4h ^[2]	Eye (rabbit): 20mg/24hr -moderate
	Oral(Rat) LD50; 5800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild	
	Skin (rabbit):395mg (open) - mild	
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]	
2-BUTANONE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 6480 mg/kg ^[2]	Eye (human): 350 ppm -irritant
	Inhalation(Mouse) LC50; 32 mg/L4h ^[2]	Eye (rabbit): 80 mg - irritant

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	Oral(Rat) LD50; 2054 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 402 mg/24 hr - mild
		Skin (rabbit):13.78mg/24 hr open - mild
butane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; 658 mg/l4h ^[2]	Pas Disponible
propane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; 364726.819 ppm4h ^[2]	Pas Disponible
2-méthylpropane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h ^[1]	Pas Disponible

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de .. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane	<p>La plupart des Naphtes à Point d'Ébullition Bas (LBPN) ont une toxicité aiguë faible par voie orale, dermique et d'inhalation, ainsi que des effets irritants légers à modérés sur la peau et les yeux. Cependant, certains LBPN plus lourds "craquelés" (LKBPB) avec une plus grande teneur en oléfines ont été trouvés plus irritants pour la peau et les yeux par rapport aux LBPN non craquelés.</p> <p>On ne sait pas que les LBPN sont sensibilisants pour la peau.</p> <p>Des études sur des animaux ont examiné les effets d'une exposition à court et à long terme aux LBPN par inhalation ou par voie orale. Chez les rats mâles spécifiquement, l'exposition aux LBPN a entraîné des problèmes rénaux tels qu'une augmentation du poids des reins, des lésions rénales et la formation de gouttelettes hyalines. Cependant, les mêmes effets n'ont pas été observés chez les rats femelles, les souris ou les humains en raison d'un mécanisme d'action impliquant une enzyme particulière uniquement présente chez les rats mâles. Des études limitées ont révélé qu'une exposition par inhalation entraînait une augmentation du poids du foie chez les rats mâles et femelles.</p> <p>Le pétrole contient des hydrocarbures aromatiques (benzène, toluène, éthylbenzène, naphthalène) et aliphatiques (n-hexane), qui peuvent entraîner de nombreux effets néfastes sur la santé, notamment le cancer, la formation de tumeurs, la perte auditive et la toxicité pour le système nerveux.</p> <p>Les tests sur les animaux montrent que l'inhalation de pétrole provoque des tumeurs du foie et des reins ; cependant, celles-ci ne sont pas considérées comme pertinentes pour les humains. De même, une exposition à l'essence tout au long de la vie peut provoquer un cancer du rein chez les animaux, mais sa pertinence chez les humains est discutable.</p> <p>La plupart des études portant sur l'essence ont montré que celle-ci ne provoque pas de mutations génétiques, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (comme celles menées sur les préposés aux stations-service).</p> <p>Les études sur les animaux montrent que des concentrations de toluène (>0,1 %) peuvent entraîner des effets sur le développement, tels qu'une faible poids à la naissance et une toxicité pour le système nerveux du fœtus. D'autres études ne montrent aucun effet indésirable sur le fœtus.</p> <p>Un contact prolongé avec le pétrole peut entraîner une inflammation de la peau et rendre la peau plus sensible à l'irritation et à la pénétration d'autres substances.</p>
ACETONE	<p>Pour l'acétone:</p> <p>La toxicité aiguë de l'acétone est faible. L'acétone n'est pas un irritant cutané ou un sensibilisant, mais il élimine les graisses de la peau et irrite également les yeux. Les tests sur les animaux montrent que l'acétone peut causer une anémie. Des études sur les humains ont montré que l'exposition à l'acétone à une concentration de 2375 mg/m3 n'affecte pas négativement la régulation émotionnelle, le comportement ou les capacités d'apprentissage d'un individu.</p>
2-BUTANONE	<p>La méthyléthylcétone (MEC) est considérée comme ayant un faible degré de toxicité ; cependant, la méthyléthylcétone est souvent utilisée en combinaison avec d'autres solvants et les effets toxiques du mélange peuvent être plus importants que ceux de l'un ou l'autre solvant seul. Les combinaisons de n-hexane avec la méthyléthylcétone et de méthyl-n-butylcétone avec la méthyléthylcétone montrent une augmentation de la neuropathie périphérique, un trouble progressif des nerfs des extrémités. Les combinaisons avec le chloroforme montrent également une augmentation de la toxicité</p>
PROPANE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE & 2-BUTANONE	<p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante.</p>
TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE & Hydrocarbures, C6-C7, n-	<p>Les études sur les animaux indiquent que les paraffines normales, ramifiées et cycliques sont absorbées par le tractus gastro-intestinal et que l'absorption des n-paraffines est inversement proportionnelle à la longueur de la chaîne carbonée, avec</p>

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	une faible absorption au-delà de C30. En ce qui concerne les longueurs de chaînes carbonées susceptibles d'être présentes dans l'huile minérale, les n-paraffines peuvent être davantage absorbées que les iso- ou cycloparaffines. Les principales classes d'hydrocarbures sont bien absorbées dans le tractus gastro-intestinal chez différentes espèces. Dans de nombreux cas, les hydrocarbures hydrophobes sont ingérés en association avec les graisses de l'alimentation. Certains hydrocarbures peuvent apparaître inchangés sous forme de particules lipoprotéiques dans la lymphe intestinale, mais la plupart des hydrocarbures se séparent partiellement des graisses et subissent un métabolisme dans les cellules intestinales. La cellule intestinale peut jouer un rôle majeur dans la détermination de la proportion d'hydrocarbures devenant disponibles pour être déposés inchangés dans les tissus périphériques tels que les réserves de graisse corporelle ou le foie.
ACETONE & 2-BUTANONE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaissement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

De nombreux produits chimiques peuvent imiter ou interférer avec les hormones du corps, connues sous le nom de système endocrinien. Les perturbateurs endocriniens sont des produits chimiques qui peuvent interférer avec les systèmes endocriniens (ou hormonaux). Les perturbateurs endocriniens interfèrent avec la synthèse, la sécrétion, le transport, la liaison, l'action ou l'élimination des hormones naturelles dans l'organisme. Tout système de l'organisme contrôlé par des hormones peut être dérégulé par des perturbateurs hormonaux. Plus précisément, les perturbateurs endocriniens peuvent être associés au développement de difficultés d'apprentissage, de déformations du corps, de divers cancers et de problèmes de développement sexuel. Les substances chimiques perturbant le système endocrinien ont des effets néfastes sur les animaux. Mais il existe peu d'informations scientifiques sur les problèmes de santé potentiels chez l'homme. Comme les gens sont généralement exposés à plusieurs perturbateurs endocriniens en même temps, il est difficile d'évaluer les effets sur la santé publique.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	0.11mg/L	Pas Disponible
	EC50(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3mg/l	Pas Disponible
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3mg/l	Pas Disponible
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
EC50	48h	crustacés	0.64mg/l	2	
ACETONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	3744.6-5000.7mg/L	4
	NOEC(ECx)	12h	Poisson	0.001mg/L	4
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	5600-10000mg/L	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	9.873-27.684mg/l	4

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	EC50	48h	crustacés	6098.4mg/L	5
2-BUTANONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	68mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1220mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>500mg/L	4
	EC50	48h	crustacés	308mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	>324mg/L	4
butane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
propane	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-méthylpropane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
Légende:	<i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Pour les cétones : Les cétones, à moins qu'elles ne soient des cétones alpha, bêta-insaturées, peuvent être considérées comme des composés de narcose ou de toxicité de base.

Devenir aquatique : L'hydrolyse des cétones dans l'eau n'est thermodynamiquement favorable que pour les cétones de faible poids moléculaire. Les réactions avec l'eau sont réversibles sans changement permanent de la structure du substrat cétonique. Les cétones sont stables dans l'eau dans les conditions environnementales ambiantes. Lorsque le pH est supérieur à 10, il peut se produire des réactions de condensation qui donnent des produits de poids moléculaire plus élevé.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

pour l'acétone :

log Kow : -0.24

Demi-vie (hr) dans l'air : 312-1896

Demi-vie (h) H₂O eau de surface : 20

atm Henry m³/mol : 3.67E-05

BOD 5 : 0,31-1,76,46-55%

COD : 1.12-2.07

ThOD : 2.2

FBC : 0,69

Dégradation dans l'environnement :

L'acétone se retrouve de préférence dans l'atmosphère lorsqu'elle est rejetée dans l'environnement. Une quantité substantielle d'acétone peut également être trouvée dans l'eau, ce qui est cohérent avec le coefficient de partage élevé entre l'eau et l'air et sa présence faible mais détectable dans les échantillons d'eau de pluie, d'eau de mer et d'eau de lac. Très peu d'acétone devrait résider dans le sol, le biote ou les solides en suspension. Ceci est tout à fait cohérent avec les propriétés physiques et chimiques de l'acétone et avec les mesures montrant une faible propension à l'absorption par le sol et une forte préférence pour le déplacement à travers le sol et dans les eaux souterraines.

Dans l'air, l'acétone est perdue par photolyse et réaction avec les radicaux hydroxyles produits par voie photochimique ; la demi-vie de ces processus combinés est estimée à environ 22 jours.

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
ACETONE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées)
2-BUTANONE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 26.75 journées)
butane	BAS	BAS
propane	BAS	BAS
2-méthylpropane	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
ACETONE	BAS (BCF = 0.69)
2-BUTANONE	BAS (LogKOW = 0.29)
butane	BAS (LogKOW = 2.89)
propane	BAS (LogKOW = 2.36)
2-méthylpropane	BAS (BCF = 1.97)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
ACETONE	HAUT (Log KOC = 1.981)
2-BUTANONE	MOYEN (Log KOC = 3.827)
butane	BAS (Log KOC = 43.79)
propane	BAS (Log KOC = 23.74)
2-méthylpropane	BAS (Log KOC = 35.04)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✘	✘	✘
vPvB	✘	✘	✘

Critères PBT remplis?	non
vPvB	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les preuves liant les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sont plus convaincantes dans l'environnement que chez l'homme. Les perturbateurs endocriniens modifient profondément la physiologie de la reproduction des écosystèmes et ont finalement un impact sur des populations entières. Certains produits chimiques perturbateurs endocriniens se dégradent lentement dans l'environnement. Cette caractéristique les rend potentiellement dangereux sur de longues périodes. Parmi les effets néfastes bien établis des perturbateurs endocriniens chez diverses espèces sauvages, on peut citer l'amincissement de la coquille des œufs, l'affichage des caractéristiques du sexe opposé et l'altération du développement reproductif. D'autres changements néfastes chez les espèces sauvages ont été suggérés, mais non prouvés : anomalies de la reproduction, dysfonctionnement immunitaire et déformations du squelette.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé.
------------------------------------	---


Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	2.1
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	5F
	Etiquette de danger	2.1
	Dispositions particulières	190 327 344 625
	quantité limitée	1 L
	Code tunnel de restriction	D

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	5F
	Dispositions particulières	190; 327; 344; 625
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	1

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	Pas Disponible
ACETONE	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible
butane	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	Pas Disponible
ACETONE	Pas Disponible
2-BUTANONE	Pas Disponible
butane	Pas Disponible

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Nom du produit	Type de navire
propane	Pas Disponible
2-méthylpropane	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène
Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 2) Cancérogènes : Catégorie 1 B

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

ACETONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

2-BUTANONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIPE)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

butane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A

Règlement UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

2-méthylpropane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	P3b

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane; acetone; 2-butanone; butane; propane; 2-méthylpropane) n-hexane;="" acetone;="" 2-butanone;="" butane;="" propane;="">
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)>
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	31/08/2023
date initiale	13/01/2023

Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Continued...

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
3.5	31/08/2023	Identification des dangers - Classification, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - Synonyme

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

TEMATI POWER SPRAY AEROSOL ADHESIVE

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Aérosols, catégorie de danger 1, H222+H229	Jugement d'expert
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H336	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3, H412	Méthode de calcul

Alimenté par AuthoriTe, de Chemwatch.